

**Compte-rendu  
Comité Consultatif  
Rue des Vignes**

Mardi 28 juillet 2020 (18h00 – 19h30)

**Ordre du jour :**

- Projet de vélorue
- Modification du sens de circulation
- Circulation globale et stationnement.

**Présents :**

Elus : *Michaël Saintaubin, Raphaèle Deprost, Frédéric Schall, Karine Quignard, Thierry Mosser, Jean-Marc Lotz*

Services EMS : *Hervé Aron (chef de service – Direction Mobilité, Espaces Publics et Naturels / Programmation, études pré opérationnelles et évaluation)*

CADR67 : *Dominique Montero*

Services Oberhausbergen : *Arnaud Périllon*

Habitants des rues des Vignes et Schlitte : *environ 30 personnes*

**Récapitulatif :**

M. SAINTAUBIN salue les personnes présentes, les remercie de prendre part à cette concertation citoyenne, initiée dans le cadre des « comités consultatifs », portant sur le projet de création d'une « vélorue » rue des Vignes.

- 1) Projet de vélorue de la rue des Vignes.

Mme DEPROST revient sur la récente période de confinement, durant laquelle il a été observé une diminution de la pollution de l'air et la volonté de l'équipe municipale, au déconfinement, de favoriser la pratique du vélo.

Une démarche en ce sens a été initiée vers l'EMS le 30 avril dernier, concomitamment à la mise en œuvre d'une enveloppe exceptionnelle de 1,5 M € par l'EMS (répartie à parts égales entre Strasbourg et les autres communes de l'EMS) en faveur de projets de continuités cyclables. Cette dotation est conditionnée selon les principes suivants :

- pouvoir démarrer les travaux rapidement,
- assurer des continuités cyclables ou améliorer des ruptures d'itinéraires,
- résorber les points noirs accidentogènes,
- répondre à des demandes récurrentes des communes.

Mme DEPROST poursuit en évoquant le projet de la rue des Vignes, avec la création d'une vélorue et la mise en place d'un sens unique depuis le Chemin des Petits Pas jusqu'à la rue du Général De Gaulle (actuellement, le sens unique est limité rue de la Schlitte/rue De Gaulle).

M ARON, présente ensuite le principe de vélorue plus en détails :

- un marquage au sol avec un chevron présent sur toute la largeur de la voie de circulation, contraignant les automobilistes à rouler derrière les cyclistes (et donc à la vitesse du cycliste),



- le panneau explicatif ci-dessous, implantés aux extrémités d'une vélorue



M. Aron précise que dans une vélorue, les cyclistes ont le droit de rouler front (cela n'est en revanche pas possible dans le cadre d'un simple contre-sens cyclable).

Concernant la rue des Vignes, il est ainsi préconisé la création d'une vélorue dans le sens rond-point de la route de Saverne jusqu'à la rue du Général De Gaulle et le marquage au sol d'un couloir de circulation en sens inverse et pour les vélos uniquement, à droite de la voie, dans le sens rue De Gaulle/route de Saverne tout en :

- maintenant le double sens de circulation automobile, entre le rond-point et le Chemin des Petits Pas,
- supprimant le double sens de circulation automobile entre le Chemin des Petits Pas et la rue de la Schlitte (au profit d'un sens unique entre le Chemin des Petits Pas et la rue de la Schlitte),
- maintenant le sens unique existant entre la rue de la Schlitte et la rue De Gaulle.

Différents échanges s'ensuivent, portant principalement sur :

- la question du croisement de 2 voitures, actuellement très difficile dans certaines parties de la rue, obligeant certaines voitures à monter sur le trottoir, ce qui peut mettre en cause la bonne sécurité des piétons.

Différents intervenants s'expriment en faveur du sens unique tel que présenté et étendu jusqu'au Chemin des Petits Pas (un seul sens de double sens automobile persisterait entre le rond-point de la route de Saverne et le Chemin des Petits Pas) : il n'y aurait plus de véhicules obligés de monter sur les trottoirs.

- le stationnement : sera-t-il maintenu en l'état, au contraire, des évolutions seront-elles à opérer ?

Le plus possible, les places actuelles seront maintenues en l'état. Il est signalé différentes difficultés entre la rue de la Schlitte et la rue De Gaulle : la voie n'est pas large et le croisement entre des vélos s'engageant rue des Vignes, depuis la rue De Gaulle, et les véhicules qui viennent en sens inverse est souligné comme étant difficile en raison de la faible largeur laissée à la circulation.

Il conviendra de mener une réflexion sur le stationnement sur ce tronçon en particulier. Les différentes orientations suivantes ont été émises par les participants à la réunion :

- ✓ rangée de stationnement d'un seul côté : cela améliore la visibilité et donc la sécurité pour les cyclistes en contre-sens, mais cela risque d'accélérer le trafic automobile. Il conviendrait donc de délimiter physiquement la voie principale pour contraindre à une vitesse réduite,
- ✓ si la largeur de voie le permet : quid de la création d'un couloir pour les vélos en contre-sens, au plus près du trottoir, le stationnement des voitures étant marqué de manière plus éloignée du trottoir ? La bande cyclable serait donc créée entre le trottoir et les emplacements marqués de stationnement. En pareil cas, les cyclistes doivent être vigilants avec les portières (comme toujours),
- ✓ le stationnement actuel en quinconce rend le contre-sens cyclable difficile (besoin de s'arrêter par sécurité).

- les bacs à fleurs seront-ils maintenus ? Le souhait exprimé est en faveur du maintien des bacs en question.

- la mise en sens unique apparaît pour certain comme un facteur d'augmentation de la vitesse de la part d'automobilistes, en l'absence de véhicules pouvant venir en sens inverse entre le Chemin des Petits Pas et la rue de Gaulle.

Plusieurs habitants évoquent le dispositif « feux récompense » comme pouvant être approprié pour contenir la vitesse (les véhicules qui circulent sans dépasser la vitesse autorisée déclenchent le feu vert).

Un intervenant a régulièrement constaté le non-respect du sens unique existant, notamment par des deux roues motorisés. Il pense que la prolongation du sens unique, au-delà de la rue de la Schlitte est une bonne chose pour limiter ces infractions (le risque de verbalisation pour des contrevenants étant plus grand du fait de la longueur accrue de la section en sens unique).

Mme DEPROST et les élus présents entendent les différentes remarques et interrogations. Mme DEPROST rappelle que l'idée est bien d'apaiser la circulation et d'augmenter la sécurité pour l'ensemble des usagers tout en favorisant la pratique du vélo.

M. ARON précise que le mélange des flux oblige à prêter davantage d'attention aux autres et participe au renforcement de la sécurité. S'agissant du « feu récompense » ce dispositif est en général mis en œuvre sur les axes « structurants ».

## 2) Divers.

Question des enrobés de la rue des Vignes : des participants constatent que ceux-ci ont été refaits en entrée de rue, coté route de Saverne et souhaiteraient savoir si les travaux vont se poursuivre sur d'autres sections de la rue des Vignes. Pour l'instant, il n'est pas programmé d'autres travaux d'enrobés dans la voie. Certains riverains soulignent cependant la nécessité de reprendre les enrobés, en particulier, par exemple, à hauteur des 13 et 17 (présences de rustines).

Poids lourds : de gros convois empruntent, sûrement par erreur (GPS non à jour ?), la rue des Vignes. Il est demandé d'apposer une limitation de tonnage et de la faire respecter afin d'éviter un trafic de transit de trop gros camions.

## **Conclusion :**

Compte-tenu de ces échanges, les élus et l'EMS vont travailler sur un plan précis pour présenter la vélorue, les différentes sections étant clairement identifiées.

M. ARON précise que les projets de la rue du Moulin et de la rue des Vignes validés par l'EMS passeront en Conseil Communautaire fin août 2020.

Il conviendra de bien intégrer à l'étude à venir la question de la vitesse, à contenir le plus possible notamment sur la section envisagée à sens unique (marquage au sol, panneaux, etc.).

Le projet, intégrant également la signalisation et les propositions de possibles évolutions des emplacements de stationnements ainsi que d'autres aménagements seront proposés aux riverains lors d'une prochaine rencontre sur site.